

Les enseignants de ces medersas, souvent formés par des instituts d'obédience saoudienne ou koweïtienne, sont favorables à la scolarisation des filles et hostiles aux « superstitions » datant d'avant l'islam - l'excision est inconnue dans les pays du Golfe, sauf à Oman. Le Coran ne mentionne d'ailleurs jamais l'excision : seul un « dit » (hadith) controversé, attribué au Prophète, recommande que la mutilation soit la plus légère possible. La majorité des théologiens musulmans ont refusé, ces dernières années, de lui prêter une légitimité religieuse (5). Presque tous la désavouent, à l'exception notable de certains islamistes égyptiens qui se posent en défenseurs des professions médicales, pour lesquelles l'excision est un gagne-pain.

C'en était un aussi pour Mme Mariam Nebié, cinquante-quatre ans, fille et petite-fille d'exciseuses, qui exerçait encore il y a peu dans la cour de sa petite maison du quartier de Tiendpalogho, à Ouagadougou. Elle recevait par excision 1 000 CFA (10 F) et des cadeaux en nature. Mais elle a fait un bref séjour en prison, en 1995, et se contente depuis de circoncire les garçons.

La peur du gendarme a des effets dissuasifs, souligne le maréchal des logis Antoine Sanon, chargé par le CNLPE de sensibiliser policiers et militaires. En 1997, plusieurs exciseuses ont été traduites devant les tribunaux avec leurs complices, et ont récolté des peines allant jusqu'à cinq mois de prison ferme et 50 000 CFA d'amende (6). Il insiste sur le fait qu'il n'existe pas de « brigade anti-excision », mais une disponibilité des forces de police à intervenir dès qu'elles sont averties. L'antenne SOS- excision créée l'an dernier a reçu une vingtaine d'appels : « Avant, c'était impensable en Afrique de dénoncer ses voisins. »

L'une des conséquences de cette évolution est d'inciter les parents à faire exciser leurs filles de plus en plus jeunes, souvent à moins d'un an. « Autrefois, c'était un rite de passage impliquant une initiation, avec une retraite hors du village. On y apprenait à affronter la douleur de l'accouchement et toutes les souffrances de la vie, rappelle la sociologue Isabelle Gillette, militante du Groupe femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS) et auteur d'une thèse sur la polygamie et l'excision dans l'immigration africaine en France (7). Mais, avec la scolarisation, dès les années 60, des filles ont commencé à fuir ou à se rebeller. Aujourd'hui, les mères disent : « Si elle le subit bébé, elle oubliera très vite la douleur ! » Les risques d'accident sont plus élevés avec de tout petits bébés, et la souffrance n'en est que plus brutale et incompréhensible pour l'enfant, puisqu'elle perd tout caractère initiatique.

Pourtant, des parents qui aiment leurs enfants persistent à les conduire à l'exciseuse, dans la clandestinité et l'angoisse d'être dénoncés. Pourquoi ? « Certains disent que, si la fille n'est pas excisée, elle va trop aimer les hommes », répond Mme Nebié. Cette volonté de brider la sexualité féminine arrange certes les hommes, dans une société polygame où les épouses fournissent des bras pour le travail agricole, à condition que le mari s'acquitte ponctuellement de son devoir conjugal. Mais elle apaise aussi une peur qui obsède les femmes elles-mêmes : celle de voir leur mari multiplier les aventures, oublier sa famille, délaisser ses enfants, surtout dans un univers urbain qui change les règles et brouille les pistes. La frigidité est le prix à payer individuellement pour que l'ensemble des femmes « se tiennent tranquilles ». Et les sages épouses burkinabées pestent contre toutes ces Togolaises et Ghanéennes qui ne jouent pas le jeu de l'excision et leur prennent leurs hommes,